

POUR UN STAGE REUSSI

PREAMBULE

Tous les diplômes professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel dont la durée varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée. Comme le stipule l'article L124-1 du code de l'éducation « **Les périodes de formation en milieu professionnel (...) correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève (...) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle.** Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ».

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en CAP et en baccalauréat professionnel impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

Pour le CAP et le baccalauréat professionnel, ces périodes sont obligatoires et sont évaluées.

Sans la validation de ces périodes de stage l'élève ne peut pas être présenté au diplôme correspondant à sa section.

I. La recherche de stage :

La recherche de stage se fait en début d'année et doit être planifiée pour les deux stages. Un module de recherche de stage peut être fait par une simulation de recrutement. Cette mise en situation peut se faire avec des enseignants ou des professionnels.

Vous pouvez vous connecter sur le site de l'ONISEP : <https://partenaires.monstageenligne.fr/> qui vous permettra de consulter les offres de stage et vous donnera des conseils méthodologiques et organisationnels.

NB : Pour ce qui est de la section ASSP des places sont déjà réservées pour notre établissement et ont fait l'objet d'une diffusion auprès des professeurs professionnels de la discipline. Vous pouvez vous rapprocher de ces enseignants à toutes fins utiles et faire les démarches auprès des structures. Une plaquette est jointe au dossier d'inscription des élèves arrivant en seconde ASSP dont les problématiques de recherche de stage sont spécifiques.

Les élèves qui souhaitent faire un stage auprès des ESAT doivent passer voir M. FLACHI. Une demande de casier judiciaire doit être faite.

NB : Les recherches de stage pour les sections ASSP/PE obéissent à des logiques de zones géographiques. Par exemple les demandes auprès des écoles maternelles se font directement auprès des directeurs et des directrices de ces établissements. Cela concerne les communes de Martigues, Istres, Sausset, Carry et Châteauneuf les Martigues. Ces démarches doivent être complétées par des demandes d'autorisation de stage en école auprès de l'IEN (des formulaires sont à disposition auprès de M. FLACHI). Pour les autres

communes il faut se rapprocher des mairies (Port de Bouc après accord de la direction de l'école maternelle et Fos sur Mer directement).

Dans des cas spécifiques, des stages peuvent être organisés sur deux terrains différents si l'obtention du stage est difficile après accord de votre professeur principal

- **Il faut absolument se présenter auprès de l'entreprise** : téléphonez à l'entreprise pour convenir d'un rendez-vous et ne pas débarquer à l'improviste (sans être attendu). Dîtes que vous êtes d'accord pour passer un entretien.
- **Le jour du rendez-vous :**
- **Munissez-vous de votre CV+ LETTRE DE MOTIVATION (se rapprocher de votre professeur principal si vous avez des difficultés pour la composition)**
- De préférence, présentez vous seul(e) au rendez-vous
- **N'oubliez pas les règles élémentaires de savoir vivre** : Bonjour je suis mademoiselle, monsieur... je suis élève au lycée Charles Mongrand de Port de Bouc...
- Veillez à votre tenue vestimentaire
- Précisez que le stage est obligatoire pour valider le CAP ou le BAC

Relancez l'entreprise ou la structure une semaine après pour savoir si le stage est accordé. Répétez cette démarche plusieurs fois pour avoir le maximum de chances de réussite. (Minimum trois fois)

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT COMPLETER LA GRILLE DE RECHERCHE DES ENTREPRISES ET LA FAIRE DATER SIGNER ET TAMPONNER EN INDIQUANT LA SUITE RESERVEE A VOTRE DEMANDE (ACCORD OU REFUS).

Les dates de contrôle de vos recherches de stage seront fixées pour chaque classe. Le calendrier sera fourni à votre professeur principal qui vous communiquera ces dates.

II . Avant de commencer le stage

Les conventions de stage doivent être ramenées à votre professeur principal qui se chargera de vérifier l'intérêt pédagogique du stage au sein du lieu d'affectation.

Vous voudrez bien vous rapprocher de votre professeur principal afin qu'il vous donne les documents nécessaires au bon déroulement de votre stage (objectifs de stage et/ou livrets PFMP/PFE, rapport, etc....).

Afin d'être le plus à l'aise possible dès les premiers jours, il est utile de se renseigner sur la structure qui vous accueille avant votre arrivée. Le site internet associé vous renseignera sur l'histoire, les activités, le secteur, l'organigramme ainsi que les enjeux économiques éventuels. Vous pouvez également faire appel aux élèves qui ont déjà été en stage.

A ce titre, un tutorat sera mis en place cette année avec le partage de l'expérience des élèves des classes supérieures.

Cas des particuliers des sections PE/ASSP :

Vous devez être à jour de vos vaccins et examens médicaux compte-tenu du public fragile pour lequel vous êtes amené à travailler (enfant, personnes âgées). A ce sujet votre fiche médicale vous est donnée lors de votre inscription. Vous devez vous rapprocher de votre médecin traitant avec la fiche afin de la faire compléter et d'avoir les prescriptions médicales. Sachez que certains organismes et notamment les cliniques et hôpitaux réclament une stricte observance des examens médicaux (pour plus de détails voir M. FLACHI). Une fiche spécifique pour l'hôpital de Martigues est demandée elle vous sera donnée en début d'année.

III. Le stage

1- Visez une intégration réussie

Au-delà du code vestimentaire, **observez, dès votre premier jour, comment le personnel travaille:** Envoyent-ils des mails ou viennent-ils discuter en face-à-face ? Entendez-vous sur le vouvoiement ou le tutoiement

S'intégrer, c'est d'abord respecter les règles, les codes et les horaires propres à la structure d'accueil (pas de retard et pas d'absence.)

En cas d'empêchement sérieux, veillez à prévenir la structure votre professeur principal et M. FLACHI.

Vous devrez fournir un certificat médical à l'entreprise et à M. FLACHI.

N'OUBLIEZ PAS LE PRINCIPE GENERAL : TOUTE ABSENCE DEVRA ETRE RECUPEREE

En clair, conformez-vous aux autres salariés en respectant les codes vestimentaires, les horaires de travail (heure d'arrivée et de départ, temps de pause...) et les usages (déjeuners entre collègues...).

IMPORTANT : Laissez votre téléphone portable dans votre sac ou sacoche au vestiaire, vous êtes en stage pour travailler, un stagiaire n'a pas de téléphone dans sa main ou dans sa poche.

2 - Multipliez les contacts

En arrivant dans l'organisme d'accueil, votre maître de stage sera votre plus précieux contact mais il faut aussi que vous tissiez des liens avec un maximum de collègues, qui eux aussi vous feront partager leurs expériences, et pourront aussi, pourquoi pas, être vecteur de recrutement futur...

Soyez poli et respectueux avec chaque membre de l'équipe : tous les contacts sont importants !

Pensez à solliciter votre tuteur pour votre rapport de stage, ce qui vous permettra de l'améliorer.

3- Restez modeste et humble

Vous êtes jeune et peut-être plus à l'aise dans des domaines précis que certains salariés (l'informatique, les réseaux sociaux par exemple). N'adoptez surtout pas un comportement hautain mais profitez-en plutôt pour favoriser les échanges de connaissances. Aucun salarié n'aime se faire donner des leçons par un petit jeune.

4- Faites preuve d'initiative

Pour un maître de stage, un stagiaire, c'est une fois encore un jeune avec de l'énergie, des idées et un regard neuf sur l'organisation. Essayez de vous débarrasser de cette attitude « scolaire » dont se plaignent souvent les tuteurs. Si votre stage manque de contenu, soyez dynamique en réclamant des missions ou en proposant des idées... mais seulement après avoir réalisé le travail demandé... avancez étape par étape !

Ayez confiance en vos possibilités mais tout en sachant rester à votre place.

En cas de problème majeur prévenez tout de suite M. FLACHI qui essaiera de trouver en collaboration avec le professeur principal et vous-même une solution.

NB : Un élève dont le stage s'arrête se met en danger car il risque (s'il ne trouve pas de stage très vite) de ne pas pouvoir valider son diplôme. De plus, l'établissement sera pointé du doigt et les portes seront fermées pour un futur stagiaire. **Tout débordement ou manquement aux règles de la structure d'accueil entraînera des sanctions disciplinaires et pédagogiques au sein du lycée au retour du stage.**

Toute expérience est source d'enrichissement alors veillez à tirer le meilleur profit de votre stage !

NOTE PERSONNELLE :